



Conseil national  
de l'information statistique

Montrouge, le 10/04/2024  
N°57/ H030

**Commission  
Emploi, Qualifications et revenus du travail**

**Programme de travail des producteurs de la statistique  
Année 2024**

<b>DARES- SSM EMPLOI -</b>	
<b>MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION .....</b>	<b>3</b>
<b>DÉPARTEMENT DE L EMPLOI ET DES REVENUS D ACTIVITÉ -DSDS -</b>	
<b>INSEE .....</b>	<b>10</b>
<b>CENTRE D ÉTUDES ET DE RECHERCHE</b>	
<b>SUR LES QUALIFICATIONS (CÉREQ).....</b>	<b>18</b>
<b>PÔLE EMPLOI.....</b>	<b>22</b>
<b>SDESSI - SSM FONCTION PUBLIQUE.....</b>	<b>24</b>
<b>URSSAF.....</b>	<b>29</b>

-DARES-

-SSM EMPLOI -

## MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

### 0. Orientations pour 2024

---

En 2024, la Dares mènera, seule ou en collaboration, différentes **enquêtes**. En particulier, elle refondra celle interrogeant les sortants des listes de France Travail (ex-Pôle emploi) ; elle prévoit de réfléchir à une enquête sur les ruptures de contrat de travail ; elle collectera une nouvelle édition de l'enquête Conditions de travail et risques psychosociaux ; elle poursuivra les travaux de refonte en profondeur de l'enquête Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer).

La Dares continuera de produire et d'exploiter des **sources administratives**. Elle poursuivra notamment l'enrichissement des dispositifs Inserjeunes et Inser-sup, en collaboration avec la Depp et le Sies ; elle initiera, en partenariat avec le SSM intérieur / immigration, des travaux de rapprochement des données de la déclaration sociale nominative avec celles sur les visas des étrangers non communautaires, afin d'étudier plus en détail leurs parcours sur le marché du travail ; elle exploitera également différentes sources portant sur le champ des services à la personne (Nova2, POTE, Home+ et Cesu+).

Enfin, la Dares continuera de **faciliter l'accès aux données** qu'elle produit. Elle accroîtra par exemple la visibilité des informations sur les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (ex-Pôle emploi), en mettant à disposition des données sous forme d'une datavisualisation *via* la plateforme OpenDataSoft.

### 1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

---

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débuteront en 2024, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2024.*

*Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024.*

**Les travaux permanents ne sont pas listés ici.**

#### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

**L'enquête auprès des sortants des listes de France Travail** (ex-Pôle emploi), réalisée chaque année depuis 2017 (sa fréquence était auparavant trimestrielle) permet de mener des analyses sur le retour à l'emploi de ces personnes, la qualité de l'emploi retrouvé, les démarches entreprises par les demandeurs d'emploi pour retrouver un emploi. Le label de l'enquête est arrivé à expiration en 2023 et a été renouvelé de façon provisoire pour un an, afin de permettre aux services de la Dares et de France Travail de réfléchir à une refonte d'ampleur de l'enquête en prévision de son édition 2024. L'idée est de recentrer l'enquête sur des questions plus qualitatives portant sur la satisfaction de l'emploi retrouvé, la satisfaction vis-à-vis de l'appui du service public de l'emploi, le rôle de l'indemnisation du chômage, et le vécu de la période de chômage, en complément des données administratives. Dans ce contexte, la Dares et France Travail déposeront au printemps un nouveau dossier pour l'enquête auprès du comité du label, après une réunion de concertation avec les parties prenantes prévue en février 2024. La première édition de cette nouvelle enquête sera déployée à l'automne 2024.

La Dares prévoit de réaliser une **enquête sur les ruptures de contrat de travail**, afin d'en améliorer la compréhension. Cette enquête pourra notamment éclairer la sortie du marché du travail des seniors (**avis EQRT 2**). L'interrogation des employeurs permettrait de recueillir entre autres des informations sur la gestion administrative de la fin de contrat, les éventuels autres motifs de fin qui ont été considérés, sur le remplacement du salarié sur le poste ou encore la nature potentiellement conflictuelle de la fin de contrat. En 2024, la Dares cherchera à constituer des partenariats pour mener cette enquête et préparera un dossier qui pourrait être déposé fin 2024 ou début 2025 auprès du comité du label.

L'année 2024 sera également consacrée aux premières exploitations des résultats de l'édition de **l'enquête REPONSE (Relations professionnelles et Négociations d'entreprise)** collectée en 2023, une fois que les traitements statistiques pour disposer de fichiers d'études auront été finalisés. Cette enquête, administrée tous les six ans, vise comme les précédentes à décrire le dialogue social au plus près des acteurs au sein des établissements du secteur privé : nature et fonctionnement des institutions représentatives du personnel, rôles et interactions des acteurs de la relation de travail, négociation collective et dialogue informel, climat social et conflits du travail... Elle permet aussi d'analyser les liens entre politiques de gestion des ressources humaines, modes d'organisation du travail, stratégies économiques et performances des entreprises, autour du thème des relations sociales.

L'ergonomie générale du questionnaire a été conservée par rapport à l'édition précédente de 2017 : caractéristiques de l'établissement et de l'entreprise ; caractéristiques de l'interviewé(e) et fonctions dans l'établissement et dans l'entreprise ; institutions représentatives du personnel ; information, consultation et participation des salariés à la vie de l'établissement ; résultats, sous-traitance et environnement économique de l'établissement et de l'entreprise ; gestion de la main-d'œuvre et organisation du travail ; politiques salariales ; négociations collectives et discussions entre représentants de direction et représentants des salariés ; climat social dans l'établissement (problèmes individuels et conflits collectifs).

Les modifications apportées par rapport à la précédente édition aux questionnaires « représentants de la direction » et « représentants du personnel » avaient principalement deux objectifs :

- d'une part, tenir compte des réformes institutionnelles mises en œuvre à partir de 2017 (ordonnances de septembre 2017 notamment) et proposer un questionnement en phase avec les évolutions des instances induites par ces réformes ;
- d'autre part, tenir compte d'autres éléments de contexte ayant pu moduler le fonctionnement des relations professionnelles dans l'établissement (crise sanitaire et impact économique, télétravail accru...) et d'enjeux ayant émergé sur la période d'intérêt (2020-2022).

Les modifications apportées au questionnaire « salariés », qui est auto-administré, ont été moins importantes, visant une meilleure compréhension des interactions entre salariés et direction d'une part, entre salariés et représentants du personnel d'autre part. Elles abordent aussi davantage la question des ressorts de l'engagement des salariés dans l'entreprise et ses instances de représentation. Au-delà des premières exploitations évoquées *supra*, et qui se poursuivront dans les années à venir, les données seront diffusées courant 2024 et un appel à projets de recherche visant à encourager la réalisation de recherches à partir de cette enquête sera lancé au premier semestre de l'année. Enfin, les données ont vocation à être enrichies par appariement avec des données administratives, telles que les déclarations sociales nominatives (DSN), la base statistique des accords d'entreprise ou les données des élections professionnelles (base Mars).

Les résultats de l'enquête sur le **vécu du travail depuis le début de la crise sanitaire (TraCov 2)**, collectée en début d'année 2023, vont faire l'objet de plusieurs exploitations en 2024. Cette enquête a pour principal objectif de décrire l'impact de moyen terme de la crise sanitaire sur les conditions de travail, les risques psychosociaux et la santé au travail des actifs occupés selon différents angles : télétravail et usage des outils numériques, rythmes de travail, gestes barrières et prévention, (in)sécurité sanitaire et économique, (ré)organisation des collectifs de travail, coopération, conflits éthiques, état de santé, articulation vie privée/vie professionnelle, etc.. L'enquête a été réalisée sur un mode simplifié, comme

TraCov : questionnaire de 25 minutes, auprès d'un échantillon représentatif d'actifs occupés. La collecte s'est faite sur internet essentiellement, mais aussi par téléphone.

Une nouvelle édition de l'enquête **Conditions de travail et risques psychosociaux (CT-RPS)**, dont la préparation a été conduite en 2023 et s'achèvera au premier semestre 2024, sera collectée au deuxième semestre 2024 et en début d'année 2025. Cette nouvelle édition se situera dans la continuité des précédentes. Elle aura un focus « Risques psychosociaux », comme l'édition 2016, alors que l'édition 2019 avait un focus « Conditions de travail », conformément aux recommandations du Collège d'expertise de 2011 sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail. La demande sociale d'informations sur les conditions de travail et les risques psychosociaux est vive, compte tenu de leurs impacts sur la santé des travailleurs et sur le bon fonctionnement des entreprises. Les questions autour des risques psychosociaux, de la pénibilité, de la soutenabilité du travail, de la santé au travail et la prévention sont réinterrogées au prisme des évolutions récentes, notamment depuis la crise sanitaire liée au covid-19 : autour du télétravail et du flou croissant de la frontière entre vie personnelle et professionnelle, autour des outils numériques et des transformations qui accompagnent leur diffusion.

Depuis l'édition 2013, l'enquête se compose de deux volets. Le volet Individus sera collecté en face-à-face par le réseau des enquêteurs de l'Insee, et le volet employeurs sur internet et papier par un prestataire privé. L'édition 2024 constituera le premier point d'un panel : une partie des enquêtés seront réinterrogés lors de l'édition suivante de l'enquête, qui reprendra son rythme d'une collecte tous les trois ou quatre ans, après un intervalle plus grand entre les éditions 2019 et 2024, du fait de la crise sanitaire (intervalle durant lequel auront toutefois été collectées les enquêtes Tracov et Tracov 2). Afin de permettre une analyse plus fine de certains secteurs d'activité, à savoir les agents des trois versants de la fonction publique et les professions du secteur médico-social, la Drees (SSM Santé et solidarités) et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) financent des surreprésentations, comme cela avait été fait pour les éditions précédentes. Des extensions sont également prévues en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte et à La Réunion, permettant une analyse des conditions de travail et des risques psychosociaux dans chacun de ces territoires. La publication des premiers résultats du volet Individus aura lieu en 2025.

Une refonte assez profonde de l'enquête **Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer)**, engagée en 2023, se poursuivra en 2024. Cette enquête a été réalisée en 1994, 2003, 2010 et 2017, en collaboration avec l'inspection médicale du travail (DGT). Elle dresse une cartographie des expositions des salariés aux risques professionnels en France. Elle repose sur l'expertise professionnelle de médecins du travail volontaires, qui administrent le questionnaire principal lors d'une visite médicale. Ce questionnaire décrit l'organisation du travail et les expositions à des contraintes physiques, à des agents biologiques ou des produits chimiques sur la dernière semaine travaillée. Le salarié remplit également, seul dans la salle d'attente, un auto-questionnaire qui porte sur le vécu de sa situation de travail. L'enquête couvrait en 2017 l'ensemble du champ des salariés du secteur privé et public (hors personnels non enseignants de l'Éducation nationale) en France (sauf Mayotte). Depuis 2010, la qualité statistique de Sumer est attestée par le visa attribué par le comité du Label.

La refonte a été engagée suite aux difficultés rencontrées en 2017, avec une baisse de près de moitié du nombre de médecins participant à la collecte et du nombre de questionnaires collectés (de 50 000 à 28 000). Cette refonte doit alléger la charge des médecins du travail et répondre à de nouvelles demandes d'information, en mettant en place une collecte en continu à partir de 2025 (et non plus tous les 7 ans). Un objectif de 10 questionnaires par an et par médecin est envisagé, pour 8 000 à 10 000 questionnaires collectés chaque année. Des résultats annuels sur l'ensemble de la population seront alors possibles, sur de grands indicateurs. L'empilement de plusieurs années permettra de publier des résultats plus détaillés par secteur, famille professionnelle, région, etc. Un des enjeux est de conserver la représentativité en trouvant une méthode de tirage simple et adaptée : des réflexions sont engagées avec l'appui d'un groupe méthodologique sur ce point. Le comité scientifique a également engagé ses travaux en 2023 pour réviser le questionnaire, qui fera l'objet de concertations en 2024. L'objectif est d'obtenir en 2024 l'avis en opportunité et le label de qualité statistique, pour un démarrage de la collecte en 2025.

La préparation de l'enquête sur les emplois vacants dans la fonction publique (enquête Evac) se poursuivra en 2024. Cette dernière a obtenu l'avis d'opportunité du Cnis en 2023. L'année 2024 sera consacrée à la mise en place de l'enquête : stratégie d'échantillonnage, questionnaires, protocole de collecte et test. Le passage au comité du Label est prévu fin 2024. La collecte sera ensuite trimestrielle et devrait démarrer en 2025.

Enfin, des travaux méthodologiques vont être lancés pour expertiser la faisabilité de remplacer l'enquête sur l'**insertion à six mois des contrats de professionnalisation** par l'exploitation de la DSN pour suivre l'évolution du taux d'emploi des bénéficiaires.

## 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Dans la continuité du projet européen « ESSNet Big Data – *Webscraping job vacancies* » porté par la Commission européenne (direction Eurostat), la Dares poursuivra son investissement dans les approches « Big Data » (utilisation de nouvelles données, *scraping*, *machine learning*). Les données d'offres d'emplois en ligne, collectées et agrégées dans la base « Jocas » (*Job Offer Collection and Analysis System*), seront mobilisées dans plusieurs études pour éclairer les mutations du marché du travail liées à la transition écologique. La mention de certaines « compétences vertes » emblématiques de la transition écologique dans les offres d'emploi sera ainsi analysée et, plus largement, un travail sera mené afin d'identifier les offres d'emploi qui mettent en avant la transition écologique. Une étude portera également sur la mention du télétravail et son évolution depuis la crise sanitaire.

Le **dispositif ForCE**, disponible depuis 2021 à la Dares et au Centre d'accès sécurisé aux données (CASD), apparie les données de quatre bases statistiques : le Fichier historique des demandes d'emploi des inscrits à France Travail (ex-Pôle emploi), la base des mouvements de main-d'œuvre issue des DSN, la base Brest des entrées en formation des stagiaires de la formation professionnelle, et la base I-Milo de suivi des jeunes en mission locale. En 2024, les données seront mises à jour semestriellement et intégreront un trimestre supplémentaire des données issues de la DSN afin de mieux appréhender les trajectoires de retour à l'emploi. Le dispositif ForCE sera par ailleurs enrichi avec les données sur les bénéficiaires de programmes nationaux du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), afin de permettre l'élaboration du rapport final du comité scientifique d'évaluation du PIC. De nombreux projets d'études mobilisant ForCE, menés à la Dares ou dans le cadre de l'évaluation du PIC, permettront d'éclairer la question de l'adéquation de la formation professionnelle aux besoins de l'économie. L'année 2024 sera également l'occasion de dresser un bilan sur le dispositif mis en œuvre dans le cadre de l'évaluation du PIC, bilan qui sera partagé au sein du comité des utilisateurs, et de fixer l'évolution du cadre de production de ForCE à partir de 2025. Enfin, cette base de données sera également mobilisée pour l'évaluation du Contrat d'engagement jeune (CEJ), un dispositif d'accompagnement des 16-25 ans proposé par France Travail et par les missions locales.

Les données de l'**appariement MiDAS** (Minima sociaux, droits d'assurance chômage et parcours salariés), qui regroupe les données de Pôle emploi, de la Cnaf et de la DSN, disponibles à la Dares et au CASD depuis fin 2022, continueront de faire l'objet d'une expertise poussée (structure, cohérence,...) qui viendra enrichir la compréhension de cette base. Le groupe d'utilisateurs, lancé en 2023, continuera de se réunir afin d'avancer collectivement sur la connaissance et les usages de ces données. De nombreux projets d'études s'appuieront sur MiDAS en 2024, au premier rang desquels les travaux d'évaluation de la réforme de l'assurance chômage de 2019 qui se poursuivent, l'évaluation de l'expérimentation de l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA dans le cadre de France Travail, et l'évaluation du dispositif « Territoires zéro chômeurs de longue durée ». L'année 2024 marquera aussi la production des vagues 4 et 5 de MiDAS.

La Dares poursuivra en 2024 l'**expertise de la DSN** sur les données relatives aux salaires et au temps de travail. L'identification des conventions collectives dans la DSN a également donné lieu à des travaux mutualisés, qui devraient permettre prochainement la déclinaison par branche professionnelle des estimations trimestrielles d'emploi dans le cadre de la co-production Urssaf, Dares-Insee. L'expertise de la DSN sur les données de salaires a par ailleurs conduit à lancer une étude en 2023, qui se poursuivra en 2024, pour comparer ces dernières avec les données de salaire de base collectées dans l'enquête Acemo trimestrielle. La substitution de données d'enquête par celles de la DSN nécessitera toutefois de disposer dans cette dernière des coefficients hiérarchiques des grilles salariales.

L'expertise de la DSN sur les données de temps de travail, qui a abouti à l'allègement du questionnaire de l'enquête Acemo et à la reprise en 2023 de la publication de séries trimestrielles et annuelles sur les heures supplémentaires dans le secteur privé, visera en 2024 à explorer les possibilités d'améliorer le calcul du volume horaire de travail : la production de cet indicateur, dans le cadre du volet *short-term statistics* du règlement européen sur les statistiques d'entreprises, s'appuie désormais en grande partie sur les données de la DSN (elle s'appuyait sur les données de l'enquête Acemo par le passé), mais certains facteurs, comme les absences non rémunérées par l'employeur, peuvent être mieux pris en compte pour approcher au mieux la mesure d'un volume d'heures ouvrées effectives dans l'économie.

En 2024, la Dares initiera des travaux de rapprochement des données de la DSN avec les données du SSM immigration sur les **visas des étrangers non communautaires**, afin d'étudier plus en détail leurs parcours sur le marché du travail.

L'appariement entre les données de la DSN et celles du Sies (SSM Enseignement supérieur et recherche) sur les étudiants inscrits et sortants de l'enseignement supérieur (**projet Inersup**) sera poursuivi en 2024. Le projet s'inscrit dans la construction et la mise à disposition d'indicateurs d'insertion des diplômés du supérieur et la substitution des enquêtes « Insertion professionnelle » pilotées par le Sies. Il permettra d'éclairer le débat public sur l'insertion professionnelle selon le diplôme, y compris au niveau local, de quantifier et caractériser les emplois des étudiants durant leur formation (*jobs étudiants*) et d'améliorer la qualité des travaux sur les données d'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

La Dares, en collaboration avec la Depp (SSM Éducation nationale) et le Sies, poursuivra l'enrichissement d'**Inserjeunes** (Inersco sur le secondaire et les BTS, et Inersup sur l'enseignement supérieur hors BTS), avec l'ajout de variables sur les salaires, afin de compléter les informations actuellement disponibles sur l'accès à l'emploi et le type de contrat à différents horizons après la sortie de formation.

La Dares expertisera les données remontées par les organismes de **services à la personne** à la Direction générale des Entreprises (DGE), suite à la refonte de l'outil de collecte (passage de la télé-procédure Nova à la télé-procédure Nova2). La Dares souhaite également accéder au fichier des déclarations de revenus fiscaux (fichier POTE), pour disposer d'informations par activité sur les dépenses des ménages recourant aux services à la personne. En lien avec la DGE, elle souhaite aussi accéder aux données Home+ et Cesu+, qui permettraient de disposer d'informations au niveau de chaque salarié, croisées avec l'employeur (particulier employeur ou organisme), sur les prix et sur les restes à charge des ménages détaillés par activité. Ces travaux seraient dans un premier temps exploratoires, car ces données ne concernent que les ménages bénéficiant du cas d'avance de crédit d'impôt.

La Dares poursuivra son expertise du **système d'information Agora**, en particulier concernant la formation des personnes en recherche d'emploi (volets physiques et financiers), en vue d'une bascule de la base Brest vers l'exploitation d'Agora.

Enfin, la Dares suivra les évolutions du **système d'information des missions locales**, I-Milo, et analysera leurs conséquences éventuelles pour la production de statistiques, dans le cadre de la mise en place de France Travail.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

La Dares est engagée au côté de l'Insee et de l'Urssaf, sur le champ de **l'intérim**, dans le projet de réduction des délais de production des estimations trimestrielles d'emploi salarié.

Dans le cadre de ses travaux sur les tensions de recrutement, la Dares va intégrer un nouvel indicateur d'éclairage sur l'attractivité salariale des métiers.

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Pour accroître la visibilité des informations sur les demandeurs d'emploi, la Dares a initié des travaux de **mise à disposition sur la plateforme OpenDataSoft** de données et de data visualisation concernant les statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (ex-Pôle emploi). Le déploiement de cette data visualisation et l'accès facilité aux données interviendra au début de l'année 2024. D'autres mises à disposition de données sur OpenDataSoft et d'autres data visualisations (codées directement sur le site ou *via* des RShiny) sont également prévues au cours de l'année : emploi intérimaire, mise à jour du portrait statistique des branches professionnelles, **analyse des transitions professionnelles, etc.**

La mise en place de France Travail, et en particulier l'obligation nouvelle d'être inscrits à France Travail, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour les bénéficiaires du RSA, les jeunes suivis par les missions locales, et les personnes suivies par le réseau Cap Emploi, aura des conséquences importantes pour la publication des statistiques mensuelles sur les inscrits à France Travail. C'est pourquoi, le bureau du Cnis a décidé de la mise en place d'un groupe de travail du Cnis dédié aux **conséquences de la mise en place de France Travail sur les statistiques de demandeurs d'emploi**. Ce groupe de travail, présidé par Eric Heyer, et dont le mandat a été adopté par le bureau du Cnis le 10 octobre 2023, étudiera la manière de rendre compte de l'élargissement du public inscrit à Pôle emploi, et proposera des outils d'analyse pour faciliter l'interprétation des évolutions des statistiques. Il examinera également la possibilité de rétropolation des séries. Le groupe de travail présentera un point d'avancement de ses travaux à la commission Emploi, qualification et revenus du travail en mai 2024 et rendra ses conclusions d'ici l'été 2024.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Étudier l'insertion sur	DSN-SISMMO	Dares	Application de	Ministère de	Salariés étrangers

le marché du travail des étrangers non-communautaires			gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France (AGDREF)	l'Intérieur (SSMSI)	titulaires de visa
Appariement Contrats aidés-DSN	DSN	Dares	Contrats aidés (données ASP)	Dares	Contrats aidés (CUI)
Appariement IAE-DSN	DSN	Dares	IAE (données ASP)	Dares	Insertion par l'activité économique
Qualifier la base Agora	Brest	Dares	Agora	Dares	Formation
Améliorer le système d'information sur l'alternance (SI sur l'apprentissage et SI sur les contrats de professionnalisation)	SIA	Dares	Sismmo	Dares	contrats d'alternance

---

**- DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DES REVENUS D'ACTIVITÉ -  
-DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES-  
-INSEE-**

## **0. Orientations pour 2024**

---

Les travaux du Département de l'emploi et des revenus d'activité (Dera) en 2024 seront de nouveau marqués par la poursuite de rénovation des systèmes d'information.

(1) **La refonte du système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera)** dans le cadre du déploiement généralisé de la déclaration sociale nominative (DSN) aura atterri en 2024 avec la dernière étape prenant en compte l'entrée de la Fonction publique en DSN. Le déploiement de la DSN et la refonte du Siera auront permis :

- une réingénierie des processus conjoncturel et structurel conduisant à les rationaliser ;
- de **nettes réductions des délais de diffusion** ;
- un enrichissement des produits.

Sur les **données conjoncturelles**, les délais de diffusion ont été raccourcis à la fois sur l'emploi salarié (emploi détaillé dès T+60 jours, contre T+70 jours jusqu'alors) et sur l'indice du coût du travail (ICT flash à T+45 jours, alors qu'auparavant seuls des résultats détaillés étaient publiés à T+75 jours). En 2024 une estimation flash de l'emploi à moins de T+30 jours sera instruite. Par ailleurs, les estimations trimestrielles d'emploi seront enrichies de nouvelles dimensions sur les caractéristiques de salariés (sexe, âge, contrats). Sur les **données structurelles**, les délais de mise à disposition des données ont également été raccourcis ; le millésime 2021 de la base Tous salariés (BTS) a été mis à disposition en mai 2023, 17 mois après la fin du millésime ; l'objectif de mise à disposition environ 12 mois après la fin d'un millésime est quasiment acquis sur le secteur privé pour le millésime 2022 ; la cible porte sur le millésime 2024 de la BTS (privé et public), avec une réduction conséquente dès le millésime 2023.

La DSN est aussi un levier pour **alléger la charge statistique des entreprises** dans leurs réponses aux **enquêtes sur le Coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmo-ss)** ; les perspectives d'un nouveau règlement européen dit « LMB » pour « *Labour Market Statistics collected from Businesses* », généralisant aux petites entreprises le besoin d'information sur ces thèmes, ont conduit à relancer, avec un projet dédié (**projet « LMB »**), l'investissement nécessaire pour répondre à ces deux objectifs très proches (étendre le dispositif aux petites entreprises et alléger la charge d'enquête des plus grandes entreprises). Les travaux sur ce projet se poursuivront en 2024.

### **(2) La refonte de l'enquête Emploi**

En 2021, l'enquête Emploi a basculé dans une version rénovée de son questionnaire et de son protocole. Depuis, il s'agit de préparer les rénovations ultérieures de l'enquête : intégration dans l'enquête de Mayotte, avec une montée en charge en 2023 et une mise en œuvre en 2024 ; bascule des outils actuels de l'enquête vers les nouveaux outils de la filière d'enquête en cours de développement à l'Insee. Par ailleurs, le Dera instruira en 2024 les questions d'extension de l'enquête à des ménages non ordinaires, d'une part, et celles d'identification des bénéficiaires de RSA dans l'enquête, pour optimiser l'analyse des effets de la loi pour le plein emploi, dont le motif principal est d'augmenter leur activité sur le marché du travail à compter de 2025.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

---

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2024, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2024.*

*Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024.*

*Les travaux permanents ne sont pas listés ici.*

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### Enquête Emploi en continu

**L'enquête Emploi a été refondue en 2021**, avec un nouveau questionnaire et un nouveau protocole (l'enquête offrant depuis 2021 la possibilité aux enquêtés de répondre par Internet en réinterrogation). Cette refonte s'est inscrite dans le cadre du règlement-cadre européen (IESS - *integrated european social statistics*), visant à davantage harmoniser les enquêtes sociales. L'ensemble des changements et des résultats ont fait l'objet de présentations et d'une communication fin 2023 via un *Document de travail* technique explicitant l'ensemble des dimensions de la refonte. Pour la suite, le Dera s'est déjà **engagé dans une nouvelle rénovation**, avec une bascule vers de nouveaux outils de la filière d'enquête en cours de développement à l'Insee.

En attendant, la question d'étendre le champ des enquêtes a commencé à être instruite, pour donner suite aux recommandations du rapport de l'inspection générale de l'Insee sur les **ménages vivant dans les logements non ordinaires** ; elle a permis de décider d'étendre dès 2024 le questionnaire aux personnes de moins de 65 ans vivant sur plusieurs résidences dont l'une est une communauté. Cet apport sera évalué avant de décider d'une éventuelle intégration de ces individus dans le champ de diffusion de l'enquête.

Par ailleurs, le Dera instruira en 2024 la question d'identification des **bénéficiaires de RSA (BRSA) dans l'enquête**, pour optimiser l'analyse des effets de la loi pour le plein emploi, dont le motif principal est d'augmenter leur activité sur le marché du travail. Il s'agira d'évaluer la représentativité des BRSA et d'améliorer leur détection dans l'EEC avant janvier 2025.

#### Enquête Emploi à Mayotte

**L'année 2023 a été celle de la montée en charge de l'enquête Emploi en continu à Mayotte**, avant une année pleine en 2024 ; elle permettra la comparaison en 2024 avec les données de l'enquête Emploi annuelle qui a été menée pour la dernière année en 2023. Outre l'intérêt du suivi du marché du travail à Mayotte, comme dans les autres DOM, les travaux nécessaires à la production d'indicateurs sur la France entière (plutôt que sur la France hors Mayotte jusqu'à présent) et leur réropolation seront lancés en 2024.

#### Modules complémentaires de l'enquête Emploi en continu

Les modules complémentaires à l'enquête Emploi sont renouvelés chaque année. Ils sont définis au niveau européen. Les questions du **module 2021 sur « la situation des migrants et de leurs descendants sur le marché du travail »** sont en cours d'exploitation, pour une publication début 2024, notamment concernant le sujet du sentiment de discrimination au travail. Le module 2022 a porté sur les « **savoir-faire et tâches au travail** » puis le module 2023 a porté sur « **les retraites et la participation au marché du travail** ». Ces deux modules seront exploités dans le cadre de publications de première valorisation en 2024, permettant leur mise à disposition cette année.

Le tableau ci-après récapitule le programme des modules passés et prévus.

## Tableau des modules complémentaires (cycle de 8 ans avec 6 modules récurrents)

Année de collecte	Thème	Récurrance (8 ans)
2021	Situation des migrants et de leurs descendants sur le marché du travail	Oui
2022	Savoir faire et tâches au travail	Non
2022	<i>Le travail de plateforme</i>	-
2023	Les retraites et la participation au marché du travail	Oui
2024	Les jeunes et le marché du travail	Oui
2025	Conciliation entre travail et vie de famille	Oui
2026	Le travail de plateforme	Non
2027	Organisation du travail et arrangements du temps de travail	Oui
2028	Accidents au travail et problèmes de santé liés au travail	Oui

### EVA (entrée dans la vie adulte)

Le **panel EVA** s'appuie sur la cohorte de jeunes entrés en 6<sup>e</sup> en 2007. Il vise à suivre annuellement le parcours des jeunes à travers un dispositif multi-collecteurs (Depp, Sies, Insee) : enquêtes menées dans le secondaire par la Depp, le supérieur par le Sies, auprès des jeunes ayant quitté le système scolaire par l'Insee.

En 2023, un premier Fichier de production et de recherche (FPR) répondant aux besoins des utilisateurs a été diffusé sur les années 2015-2021, après les travaux conduits dans le cadre d'un groupe d'exploitation installé en 2021. Une première valorisation de ce panel a été diffusée, sous forme d'Insee focus. 2023 a constitué la dernière année de collecte du panel EVA : en 2024, les travaux du groupe d'exploitation se poursuivront et une **version définitive du FPR sera mise à disposition**, intégrant les deux derniers millésimes de ce dispositif (2022 et 2023). Des **valorisations** de ce panel définitif sont prévues.

### Enquête Formation tout au long de la vie (FLV)

Cette enquête réunit l'enquête européenne **Adult education survey (AES)** sur la formation et un module sur les compétences basses à l'écrit issu de l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ) pour quantifier notamment le **poids de l'illettrisme**. L'enquête comporte un module sur les compétences numériques. Elle porte sur l'ensemble du territoire avec des extensions régionales dans les cinq DOM. L'enquête a été menée entre septembre 2022 et mars 2023.

L'année 2023 a ensuite été l'année des travaux en aval de cette enquête, tant sur le volet formation que sur la question de l'illettrisme. En 2024, les **premières valorisations nationales** sont prévues, en partenariats avec la Dares pour le volet formation, avec la Depp pour le volet illettrisme. Les FPR pourront alors être diffusés.

### Enquête Formation et qualification professionnelle (FQP)

L'enquête sur la **formation et la qualification professionnelle (FQP)** a constitué l'une des principales sources d'information sur la mobilité professionnelle, la mobilité sociale et les relations entre la formation et l'emploi. Elle a été menée de façon aperiodique à six reprises depuis 1964, la dernière édition ayant eu lieu en 2014-2015. Toutefois d'autres sources, enquêtes auprès des ménages, administratives ou appariements, se sont développées sur ces thèmes. En 2024 il s'agira de présenter les résultats d'une **instruction sur le bilan de son utilisation et sur l'opportunité de son renouvellement** (quelles informations produites par FQP ne seraient pas couvertes par d'autres dispositifs ?). Une présentation de cette instruction est prévue à l'occasion de l'une des deux commissions Emploi, qualification et revenus du travail du Cnis.

### Enquête FPE

L'**enquête auprès des salariés de l'État** a pour objectif de recueillir des informations non disponibles dans les fichiers administratifs sur les salariés de la fonction publique de l'État, afin de permettre une analyse fine

des déterminants du salaire et approfondir certains thèmes importants relatifs à la question salariale, tels que les différences de rémunération entre hommes et femmes. Cette enquête vient compléter le dispositif Ecmoss (enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires, cf. *infra*) qui permet à l'Insee de produire les statistiques structurelles européennes demandées par Eurostat et à la Dares, d'assurer le suivi annuel de la structure des rémunérations et du temps de travail. L'enquête FPE 2022 a eu lieu entre mai et juillet 2023, par internet. En 2024, **les travaux aval relatifs à cette enquête**, démarrés en 2023, se poursuivront.

#### Les enquêtes sur le Coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss)

Les **enquêtes annuelles sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss)**, auprès des entreprises, ont pour objectif le suivi du coût du travail et de ses composantes d'une part, de la structure des rémunérations des salariés et du temps de travail d'autre part. Elles constituent le volet français des dispositifs européens « *Labour Cost Survey* » (LCS) sur le coût de la main-d'œuvre et « *Structure of Earnings Survey* » (SES) sur la structure des salaires, encadrés actuellement par différents règlements européens. Le dispositif d'enquêtes Ecmoss se poursuit selon le rythme quadriennal maintenant établi : **en 2024, le dispositif bascule vers les enquêtes sur le coût de la main d'œuvre en 2023 (Ecmo 2023)**, avec un questionnaire significativement allégé pour tenir compte des premiers travaux du projet « LMB ».

En effet en 2026, **le cadre réglementaire européen dans lequel s'insère le dispositif Ecmoss va évoluer** et nécessite un projet d'investissement : un nouveau règlement encadrant les statistiques sur le marché du travail issues de données relatives aux entreprises, « *Labour Market Statistics collected from Businesses* » (« LMB ») entrera en vigueur (il est en cours de finalisation). Il prévoit des évolutions des dispositifs SES et LCS nécessitant une adaptation importante des enquêtes Ecmoss, principalement l'extension du champ des statistiques aux entreprises de moins de 10 salariés. L'extension du dispositif aux très petites entreprises (TPE) permettra d'apprécier le niveau et l'évolution des questions de structure des salaires dans les différents pays européens sur l'ensemble du champ. Cette extension n'est toutefois pas envisagée pour le volet français par le biais d'un élargissement de l'échantillon d'enquête, et ce pour plusieurs raisons :

- parce que la montée en charge de la DSN ouvre des perspectives pour alléger les questionnaires actuels (pour les entreprises de 10 salariés ou plus) ;
- parce que le principe de limitation de la charge statistique pour les répondants s'applique avec d'autant plus de vigueur que les entreprises sont de petite taille ;
- parce que l'extension de l'échantillon de l'enquête aux TPE aurait demandé, pour que cette taille soit suffisamment représentative, une hausse très conséquente de la taille de l'échantillon actuel, et par suite de la charge de gestion de l'enquête ; ce scénario n'a pas été jugé pertinent pour de nombreux INS, dont l'Insee, compte tenu des contraintes budgétaires en vigueur.

Les discussions au niveau européen en amont ont permis d'obtenir que l'extension des résultats aux TPE pouvait se réaliser sans extension d'enquête, en recourant à des sources administratives, avec une plus grande souplesse (comparativement à l'attendu sur le champ des entreprises de 10 salariés ou plus) sur la précision ou sur la possibilité d'imputation lorsque les variables requises (comme les diplômes) ne sont pas disponibles dans ces sources. Par ailleurs, sur le champ « historique » des enquêtes Ecmoss des entreprises de 10 salariés ou plus, la demande se fait chaque année plus pressante de la part d'entreprises pour alléger la charge statistique qui leur pèse. Cette demande nécessite d'analyser quelles questions présentes dans le questionnaire d'enquête pourront être substituées par des variables présentes en DSN, puis de mettre en œuvre cet allègement statistique dans les questionnaires et les chaînes de traitement. L'allègement des enquêtes Ecmoss peut passer également par la réingénierie du système de collecte, aujourd'hui complexe.

Qu'il s'agisse de l'extension de champ aux TPE ou de l'allègement du questionnement sur le champ « historique », des travaux importants d'analyse de l'adéquation entre concepts des DSN et concepts

attendus dans le cadre du règlement européen ont été lancés : analyse théorique et sur données observées, inventaire des limites de l'utilisation de la source administrative pour répondre au règlement européen. Ces travaux ont démarré fin 2022 et ont déjà porté des fruits, avec un premier allègement du questionnaire Ecmo 2023. Ces travaux se poursuivront en 2024 puis consisteront à mettre en place les chaînes de traitement pour produire les jeux de données nécessaires et réglementaires et les transmettre à Eurostat.

## 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Refonte du système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera) dans le cadre du déploiement généralisé de la déclaration sociale nominative (DSN)

### Données structurelles d'emploi et de salaires

Les nouvelles applications informatiques accueillant et traitant le **déploiement de la DSN** ont permis de produire plusieurs millésimes (2017 à 2021) de la **base Tous salariés (BTS)** qui contenaient encore une partie significative de déclarations annuelles de données sociales (DADS), compte tenu notamment du décalage de bascule pour les employeurs de la fonction publique (dont le passage à la DSN se réalise entre 2020 et 2022). Ces nouvelles applications ont déjà permis de réduire les délais, entre la base millésimée « 2018 » mise à disposition en janvier 2021 (25 mois après la fin du millésime considéré) et le **millésime « 2021 » mis à disposition en mai 2023 (soit A+17 mois)**.

En 2024 il s'agira de **finaliser les travaux pour adapter le dispositif actuel sur la fonction publique** dans la DSN, sur le millésime « 2022 ». Ce millésime est ainsi le premier pour lequel la partie publique de la BTS (correspondant aux fichiers « Siasp<sup>1</sup> ») sera essentiellement fondée sur des DSN ; sa principale difficulté est de mettre en cohérence les données de ce millésime avec celles de l'année 2021, compte tenu des changements déclaratifs et applicatifs.

La **réduction des délais de mise à disposition de la BTS** pourra alors reprendre : l'objectif de mise à disposition environ 12 mois après la fin d'un millésime est quasiment acquis sur le secteur privé pour le millésime 2022 ; la cible concerne le millésime 2024 de la BTS dans son ensemble (public et privé), avec une réduction conséquente dès le millésime 2023.

En outre, les BTS seront de nouveau **enrichies de nouvelles variables issues de l'exploitation des DSN**, par exemple pour identifier des champs spécifiques d'établissements ou de salariés (choisis à partir de regroupements sectoriels ou de métiers ou de catégories juridiques) ou pour apporter des informations complémentaires sur les rémunérations (comme cela a été le cas par exemple sur la prime PPV (prime de partage de la valeur) ou le chômage partiel). Un comité des utilisateurs des BTS sera déployé.

Par ailleurs, les travaux pour réduire les délais de diffusion des données sur l'emploi et les revenus des non-salariés (**bases Non-salariés, BNS**) se poursuivent également.

En 2022, les données des **Estimations annuelles d'emploi (EAE)** ont fait l'objet d'un important rebasement (base 2018 au lieu de base 2007) et d'un travail de rétopolation sur longue période associé. Le prochain rebasement est prévu sur le millésime 2023. D'ici là, les délais de diffusion des EAE « définitives » vont continuer de se réduire : d'environ 29 mois après la fin d'un millésime jusqu'au millésime « 2019 », ils se sont réduits pour le millésime « 2020 » (A +25 mois) puis le millésime « 2021 » (A+21 mois) ; le millésime « 2022 » serait diffusé en juillet 2024 (A+19 mois), la cible étant une diffusion des EAE définitives environ 17 mois après la fin d'un millésime (avec des EAE provisoires demeurées environ 12 mois après la fin d'un millésime).

### Données conjoncturelles d'emploi et de salaires

Le premier axe de la refonte du Siera a mené au processus de « coproduction » des **estimations trimestrielles d'emploi (ETE)** salarié avec l'Urssaf nationale et la Dares en 2017 : il n'existe, depuis lors,

---

1 Système d'information sur les agents des services publics

plus qu'une seule publication qui couvre l'ensemble des salariés en France (hors Mayotte) - au niveau national ou local -, alors que l'ancienne publication de l'Insee se limitait au champ concurrentiel et à la France métropolitaine.

Pour l'emploi, dans le cadre de la réglementation européenne et de cette coproduction, la diffusion de l'emploi trimestriel « détaillé » se fait avec un calendrier réduit à T+60 jours (contre T+70 jours jusqu'alors) au niveau national, à T+80 jours (contre T+90 jours jusqu'alors) au niveau local. Un deuxième objectif, à l'horizon 2025, est de pouvoir diffuser un emploi « flash » 30 jours après la fin du trimestre considéré (soit « T+30 jours », contre environ T+35 jours actuellement), au même moment que les estimations de PIB flash : cette question sera instruite en 2024.

En outre, des travaux se sont engagés en 2023 afin d'étudier la possibilité d'**exploiter les données conjoncturelles de l'emploi selon les caractéristiques des salariés** (âge, sexe, contrat, etc.) en plus des caractéristiques propres aux établissements (secteur d'activité et lieu de travail) : ces travaux devraient atterrir avec de premières diffusions en 2024.

Pour les salaires, la modernisation des outils propres au suivi conjoncturel a également permis de réduire les délais de diffusion de l'emploi et de l'indice du coût du travail (ICT) : depuis fin 2023, un nouvel *Informations rapides* fournit l'information sur le salaire horaire et le coût horaire du travail dès T+45 jours alors qu'auparavant seuls des résultats détaillés étaient publiés à T+75 jours.

#### Mise à disposition des données de panel

Pour le **panel Tous salariés**, ainsi que le panel Tous actifs (réunion des panels Tous salariés et Non-salariés), début 2024 sera mis à disposition le millésime « 2021 ». Le millésime « 2022 » du panel Non-salariés pourrait être mis à disposition d'ici la fin de l'année.

#### Mise à disposition des données microlocalisées (Flores)

**Flores** est la source qui, à partir des bases Tous salariés, fournit des données sur le tissu économique local, au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités de l'ensemble des secteurs. Il remplace le dispositif « Clap » (connaissance localisée de l'appareil productif) dont le dernier millésime porte sur l'année 2015. Le premier millésime de Flores, « 2017 », qui couvre les années 2016 et 2017, a été mis à disposition des chargés d'études du Service statistique public en juin 2020 (A+30 mois), puis les délais de production se sont réduits jusqu'au millésime « 2021 » mis à disposition en août 2023 (A+20 mois). Il est prévu que les délais continuent de se raccourcir, le millésime « 2022 » étant prévu en mai 2024 (A+17 mois), la cible étant une mise à disposition moins de 14 mois après la fin d'un millésime.

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

En 2023, un appariement (hors CSNS) a été lancé entre l'enquête Emploi et les sources administratives sur l'emploi sur le millésime 2019, afin de renouveler les chiffrages à partir de l'appariement équivalent sur le millésime 2012, dans les conditions décrites dans le *Document de travail* de C. Picart « [Enseignements sur les estimations d'emploi de l'appariement entre l'enquête Emploi et les bases administratives en 2012](#) ». Les principaux résultats de cet appariement seront diffusés en 2024. Par ailleurs un appariement (hors CSNS) a été lancé entre l'enquête Emploi et les déclarations sociales nominatives (DSN) de 2019 à 2022 afin de comprendre les divergences de dynamique de l'emploi salarié du secteur privé sur cette période.

En 2024, le Dera a également le projet d'actualiser l'appariement (hors CSNS) entre l'enquête Emploi et le fichier historique de Pôle Emploi sur les années 2021-2022 (projet lancé fin 2022 avec Dares et Pôle emploi). Des premiers résultats pourraient être publiés en 2024. L'appariement original portait sur les années 2012-2017 et avait donné lieu à plusieurs publications, dont un *Document de travail* : « [Appariement entre](#)

[l'enquête Emploi et le fichier Historique de Pôle emploi sur la période 2012-2017 - Méthode et premiers résultats](#) ».

#### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

##### Rénovation de la PCS dans le cadre d'un groupe de travail du Cnis

Un groupe de travail du Cnis a été instauré en 2018 et a rendu ses propositions fin 2019. Depuis, il s'est agi de **mettre en œuvre les premières actions d'un plan commençant par la rénovation de la PCS** (nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles) dans le cadre de l'enquête Emploi. En 2022, pour la première fois des données en PCS 2020 issues de l'enquête Emploi rénovée ont été diffusées ; les autres sources passent progressivement à la PCS 2020. En outre, le site Internet dédié prévu par le GT dédié a été lancé en partenariat.

En 2024 les travaux se poursuivront autour des axes proposés par le GT du Cnis, notamment la consolidation du site dédié et de la documentation mise en ligne, et l'accompagnement des autres systèmes d'informations pour basculer à la nouvelle nomenclature « PCS 2020 » (notamment le recensement de la population).

##### Rénovation de la PCS-ESE dans la DSN

Les premières réflexions sur le **passage en PCS-ESE<sup>2</sup> 2020 dans la DSN** ont débuté en 2023. Un groupe de travail, réunissant, outre l'Insee, l'Urssaf, la Dares, Pôle Emploi et le GIP-MDS s'est constitué. Le passage à la nouvelle nomenclature est l'opportunité d'améliorer le processus de collecte et la qualité des données recueillies en s'appuyant sur les acquis de l'enquête Emploi, tout en tenant compte des spécificités de la DSN. À ce jour, les entreprises renseignent un libellé d'emploi, le code PCS-ESE et un code complément. Le projet consiste à proposer aux entreprises de choisir un libellé d'emploi dans une **liste d'intitulés de métiers de référence**. La normalisation du libellé ainsi recueilli permettra de faciliter le codage en PCS-ESE, mais aussi dans d'autres nomenclatures (FAP, ROME<sup>3</sup>...). En 2023, le Dera a instruit la faisabilité de coder en PCS 2020 les métiers du nouveau référentiel ROME 4.0 (environ 10 000 intitulés). En 2024, la mise en œuvre opérationnelle va pouvoir désormais être instruite avec le GIP-MDS et dans le cadre du groupe de travail précité.

##### Rénovation de la NAF et de la NACE<sup>4</sup>

En 2024, le Dera continuera de se préparer à l'impact du changement de la NAF sur les différents systèmes d'information.

#### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2024, le Dera poursuivra la diffusion d'études ou de documents de référence :

- fin juin, éclairages et dossiers dans l'*Insee références* « Emploi, chômage et revenus du travail » en partenariat avec la Dares, pour notamment éclairer le marché du travail en 2023 ;
- plus généralement, le Dera continuera de contribuer activement à l'éclairage conjoncturel du marché du travail (contributions aux Notes de conjoncture, etc.) ;
- l'outil interactif de « data visualisation » sur les salaires, qui est proposé en ligne depuis 2021 sera mis à jour avec les données de 2022 (<https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5369554/>).

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024

---

2 PCS pour les emplois salariés des employeurs privés et public

3 Familles professionnelles ; Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois

4 NAF : Nomenclature d'Activité française ; NACE : Nomenclature d'Activité européenne

Les bases Tous salariés 2019 à 2021 sont déjà enrichies du CSNS. Il est prévu que les millésimes suivants le soient aussi. Cela permet notamment à la Dares d'enrichir sa base SISMMO<sup>5</sup> de données statistiques individuelles sur les salaires, ainsi que l'ensemble des appariements qui en découlent (Inserjeunes, Force, etc.).

Par ailleurs, des expérimentations seront menées sur les enquêtes Emploi et FLV (afin d'enrichir les données individuelles de CSNS permettant des appariements futurs, notamment les BTS) ainsi que sur les bases Non-salariés (BNS) ; l'objectif est d'analyser la qualité et le potentiel du CSNS dans chacune de ces sources.

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Enrichir des fichiers de données sur les salariés	Bases Tous salariés	Insee	À déterminer		Champ du fich. 2.
Enrichir des fichiers de données sur les non-salariés (expérimentation)	Base Non-salariés	Insee	À déterminer		Champ du fich. 2.
Enrichir potentiellement l'enquête Emploi (expérimentation)	Enquête Emploi	Insee	BTS, etc.		Champ du fich. 1.
Enrichir potentiellement l'enquête FLV, notamment sur l'insertion dans l'emploi postérieurement à l'enquête (expérimentation)	Enquête FLV	Insee	BTS, etc.		Champ du fich. 1.

5 Système d'information sur les mouvements de main-d'œuvre

### 0. Orientations pour 2024

---

**Le département Entrées et évolutions dans la vie active (Deeva)** du Céreq continuera, en 2024, à contribuer à la production de données et leur analyse sur les différents aspects de la relation formation-emploi.

Concernant les aspects de production (cf. infra), l'année 2024 sera d'une part consacrée à la réalisation de l'enquête 2024 auprès de la Génération 2021 (prévue à l'automne 2024). D'autre part, les traitements post-collecte de la deuxième interrogation de la Génération 2017 continueront sur l'année 2024 pour une mise à disposition de premières données provisoires à l'été 2024.

Pour les thématiques mises en avant cette année, elles se structureront autour des orientations à moyen terme adoptées par le conseil d'administration du Céreq en 2023. L'analyse des parcours des jeunes, scolaire, professionnel et de vie, constituera un angle mis en avant dans les travaux menés ; une place particulière continuera évidemment d'être accordée à la façon dont la crise sanitaire a pu marquer les parcours professionnels des jeunes enquêtés après mars 2020, en lien avec l'exploitation à venir de la ré-interrogation des jeunes de la Génération collectée fin 2023. Les analyses développées dans les travaux du département s'appuieront principalement sur les données de l'enquête 2020 auprès de la Génération 2017 (publications des résultats d'études menées ou en cours dans le département, travaux du groupe d'exploitation mis en place, cf. infra) mais aussi sur les enquêtes antérieures constituant une ressource comparative. Le Deeva poursuivra également ses contributions aux publications de la DGESEP (Etat de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) ainsi que sa collaboration au groupe Formation tout au long de la Vie (FTLV) coordonné par l'Insee.

Le Céreq prévoit d'apparier de façon expérimentale l'enquête Génération 2021 avec la DSN dans le cadre des réflexions sur l'évolution du dispositif.

**Le département formation et certification (DFC)** du Céreq continuera en 2024 à contribuer à la production de données et d'analyses portant sur les mécanismes à l'œuvre dans l'élaboration des politiques de formation des entreprises, les facteurs qui influencent et expliquent l'accès des salariés à la formation continue, les liens entre politiques d'entreprises, formation continue et parcours professionnels ainsi que les transformations de l'offre de formation.

Dans ce cadre, une nouvelle collecte concernera la quatrième vague du panel EFE sur les données de l'année 2023 (EFE 2023), les enquêtes de ce dispositif sont à caractère obligatoire.

Par ailleurs la collecte de l'enquête EFE-e (Enquête Formation Employeur – européenne), nouveau nom pour l'enquête CVTS-6 devenue première vague du dispositif annuel EFE, ainsi que l'enquête EFE 2021 et 2022 feront l'objet d'exploitations. Le Céreq prévoit d'apparier la source EFE avec les données de l'enquête TIC pour étudier le recours aux outils numériques et les liens avec les pratiques de formation des entreprises. Par ailleurs, afin de mieux comprendre les liens entre performance des entreprises et pratiques de formation, un projet d'appariement avec les données fiscales des entreprises sera également entrepris.

Le dispositif DEFIS (Dispositif d'enquêtes sur les formations et itinéraires professionnels) achevé en 2019 continuera de faire l'objet d'analyses au sein d'un second groupe d'exploitation constitué en 2020.

Les données issues de DEFIS continueront également de faire l'objet d'analyses à travers le groupe constitué dans le cadre de la dernière année de l'ANR Squapin (fin prévue pour juin 2024)

Ce projet de recherche financé par l'ANR, qui met à contribution des chargés d'études du Céreq et de nombreux autres chercheurs, a pour thématique les perspectives ouvertes aux salariés en emploi peu qualifié face à l'injonction de devenir acteur de leur parcours professionnel.

### 1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

---

## **1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

*Il s'agit de toutes les enquêtes statistiques, i.e. pour lesquelles un avis d'opportunité va être demandé ou a été obtenu. On précisera en particulier le mode de collecte envisagé.*

*Penser à citer le cas échéant les appariements entre données individuelles d'enquête et autres fichiers envisagés (enrichissements).*

### **Rappel des projets majeurs du Deeva dont l'instruction se poursuit en 2023 :**

Le dispositif des enquêtes Génération permet d'étudier l'accès à l'emploi et les premières transitions professionnelles des jeunes à l'issue de leur formation initiale. Du point de vue de ce dispositif, l'année 2023 verra se concrétiser de nombreuses exploitations basées sur les dernières enquêtes produites au Deeva, autour de l'enquête de 2020 auprès de la Génération 2017.

L'année 2024 sera également une année très dense en termes de production et de préparation des enquêtes : les traitements post-enquête vont concerner la 2<sup>ème</sup> interrogation de la Génération 2017 (collectée fin 2023 sur le terrain) ; l'enquête de 2024 auprès de la Génération 2021 va entrer dans une phase intense : mise au pont de l'outil de collecte, pilotes de l'enquête avant le début de la collecte en septembre.

#### **Enquête 2020 sur la Génération 2017**

L'enquête, qui s'est déroulée de septembre 2020 à mars 2021, a concrétisé un processus de rénovation important du dispositif concernant, entre autres éléments, le mode de collecte (multimode internet et téléphone), le champ de l'enquête et une actualisation importante du questionnaire. Pour rappel, l'enquête a pu être adaptée in extremis afin de saisir l'impact du premier confinement (mars à mai 2020) sur les trajectoires des jeunes de la Génération 2017. Dans le calendrier de traitement de l'enquête, les années 2022 et 2023 ont été consacrées au développement des bases de diffusion, la publication de premiers résultats institutionnels et thématiques, la mise en place d'un groupe d'exploitation et la réalisation de travaux méthodologiques centrés sur l'impact d'une collecte multimode sur les données. L'année 2024 sera l'année au cours de laquelle les 38 projets d'exploitation proposés dans le cadre du groupe d'exploitation vont se concrétiser, dans les collections du Céreq et dans des revues scientifiques traitant de ces thématiques.

Finalement, les bases de diffusion ainsi que la documentation liée vont être mises à la disposition de l'ensemble des chercheurs via le portail de l'Adisp-Progedo, dès le début de l'année 2024.

#### **Enquête 2023 sur la Génération 2017**

La ré-interrogation de la Génération 2017 a été réalisée à l'automne 2023, toujours selon un protocole multimode. Cette deuxième vague a vu 8.700 des 16.500 jeunes retenus pour cette ré-interrogation répondre à cette deuxième vague. Le travail de post-enquête (nettoyage des données, imputations, redressements, repondération) se déroulera au cours de l'année avec pour objectif la livraison de premières données provisoires à l'été 2024 et le lancement d'un groupe d'exploitation ouvert largement au monde de la recherche pour la fin de l'année.

#### **Enquête 2024 sur la Génération 2021**

Concernant cette première interrogation auprès de la Génération 2021, le travail portera sur les différents aspects nécessaires à la réalisation du terrain à partir de septembre 2024. L'année verra la mise au pont de l'outil de collecte (CAWI et CATI) ; deux pilotes seront réalisés (février et mai). A la suite de l'exploitation du premier pilote, l'enquête passera devant le comité du label en vue de la demande de label d'intérêt général et de qualité statistique avec caractère obligatoire.

Parallèlement, le travail sur la stratégie d'échantillonnage se concrétisera, en collaboration avec des experts en sondage de l'Insee (notamment la DMCSI de l'Insee). Le travail d'écriture du programme sera finalisé pour un tirage de l'échantillon prévu pour mars 2023.

Les fichiers d'import à destination du sous-traitant retenu (LVDC) seront constitués au deuxième trimestre 2024. La collecte de l'enquête débutera en septembre 2024 et s'achèvera en décembre 2024.

## **Rappel des projets majeurs du DFC dont l'instruction se poursuit en 2024 :**

### **Enquête EFE (édition 2023) :**

A la demande de la Dares et de France Compétences, cette nouvelle collecte s'inscrit dans le cadre d'un panel d'entreprises basé sur un échantillon rotatif au 1/5<sup>ième</sup> ayant pour objectif de suivre annuellement l'effort de formation des entreprises.

Avec la disparition des 24-83 ainsi que du module Formation de l'enquête annuelle Acemo-DSE, ce panel EFE est devenu la source principale d'indicateurs annuels sur cette thématique dans la statistique publique.

La collecte sur les données 2023 se déroulera d'avril à juillet 2024.

Il est attendu environ 19 000 entreprises répondantes pour cette nouvelle édition.

### **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

En 2024, les travaux exploratoires d'appariements des enquêtes Génération avec des données administratives se poursuivront pour étudier la faisabilité de ces appariements et leurs apports potentiels pour enrichir les informations disponibles et diminuer la taille du questionnaire, dans l'objectif de faire évoluer de façon significative le dispositif Génération. Après avoir porté sur le fichier historique des demandeurs d'emploi de Pole Emploi et sur les données relatives aux parcours scolaires issues des bases de la DEPP (Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse) et du SIES (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation), le Céreq prévoit de préparer un appariement expérimental de l'enquête 2024 auprès de la Génération 2021 avec les informations issues de la déclaration sociale nominative retraitées par l'Insee. L'année 2024 sera consacré à la définition des conditions pratiques et juridiques de cet appariement.

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

*Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants*

Néant

### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

Néant

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

*Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production de statistiques publiques.*

*Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.*

Le Céreq poursuivra sur 2024 le développement de son projet de datavisualisation des données issues de ses enquêtes relevant de statistique publique. L'année verra la première diffusion de données par datavisualisation sur son site internet, ciblant les principaux indicateurs issus de l'exploitation des enquêtes EFE et Génération. La réflexion sera engagée sur de nouvelles extensions de la datavisualisation.

## 0. Orientations pour 2024

---

Les travaux conduits en 2024 viseront à préparer et accompagner la transformation de Pôle emploi en France Travail, et la mise en place du réseau pour l'emploi. En particulier, l'inscription comme demandeurs d'emploi à compter de janvier 2025 de l'ensemble des bénéficiaires du RSA, la mise en place d'un accompagnement sans couture entre partenaires du réseau pour l'emploi, le suivi, le pilotage et l'évaluation dans le cadre des comités nationaux et locaux pour l'emploi, vont nécessiter le développement de partage de données nouvelles, la production d'indicateurs, la mise à disposition de données nécessaires à l'évaluation. Ces évolutions vont également avoir un impact sur les statistiques de demandeurs d'emploi, étudiées dans le cadre d'un groupe de travail du Cnis.

Les orientations qui seront définies dans la nouvelle convention tripartite peuvent également conduire à la production de nouveaux indicateurs stratégiques et à définir des priorités nouvelles.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

---

Sont présentés dans les 5 parties de ce chapitre les travaux et projets **principaux** de votre service qui débuteront en 2024, c'est-à-dire dont l'**instruction démarrera en 2024**.

Ils feront l'objet d'une **présentation synthétique** :

- . intitulé, explication brève des objectifs ;
- . éléments de contexte ; le cas échéant, préciser le lien avec un règlement européen ou une loi française ; si les travaux sont en lien avec le suivi de la situation post crise sanitaire, la crise énergétique, les difficultés d'approvisionnement en matières premières, la reprise de l'inflation ou les autres conséquences de la guerre en Ukraine, le signaler
- . partenaires principaux ;
- . calendrier de réalisation prévisionnel.

Merci d'éviter les sigles ou les expliciter.

Sont également rappelés les projets **majeurs** de votre service, dont l'**instruction se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024** : intitulé, phase prévue en 2024.

**Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.**

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'enquête conduite avec la Dares sur les sortants des listes va être refondue. Elle était initialement produite pour mesurer les sorties pour reprise d'emploi ; cet objet a cependant perdu de son utilité du fait de la possibilité de mesurer aujourd'hui l'accès à l'emploi à partir de données administratives (DPAE depuis une dizaine d'années, DSN aujourd'hui). L'enquête va évoluer pour appréhender des dimensions de la reprise d'emploi non présentes dans les données administratives d'une part, et pour apprécier les sorties durables du chômage d'autre part.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

### **refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

*Y compris :* . données massives, données satellitaires, big data, etc.  
. enquêtes administratives (c'est-à-dire enquêtes sans avis d'opportunité)  
. nouveaux appariements de données individuelles.

*Préciser la nature des sources exploitées et s'il s'agit d'une source exploitée pour la première fois par votre service.*

*Ne retenir que les évolutions fortes de méthode impactant le niveau et/ou la nature des données produites.*

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés**

*Y compris création ou rénovation d'indicateurs conjoncturels, changement de base pour indicateurs ou comptes économiques ou avancement des dates de publication d'indicateurs existants*

Dans le cadre de la nouvelle convention tripartite, les indicateurs d'accès à l'emploi seront calculés à partir de la DSN.

Les indicateurs d'éclairage des sources des tensions seront complétés par un indicateur relatif au niveau des salaires (en collaboration avec la Dares). Des travaux viseront à décliner les résultats de l'enquête sur les besoins en main d'œuvre par branche professionnelle.

### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

L'enquête BMO 2024, dont les résultats seront publiés au premier semestre, sera basée sur la nouvelle nomenclature des familles professionnelles.

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

*Projet renforçant la lisibilité ou l'accessibilité de la production de statistiques publiques.*

Ex : création ou refonte d'un site Internet de diffusion, création de nouveaux produits de diffusion, mise à disposition de fichiers en open data, etc.

**- SDESSI -**  
**- SSM Ministère de la Fonction publique -**

## **0. Orientations pour 2024**

---

L'année 2024 sera marquée par le passage du Système d'information sur les agents du service public (Siasp) à la Déclaration sociale nominative (DSN). Si, à terme, ce passage sera source de réduction des délais de production, pour 2024, les travaux de validation conduisent à retarder la livraison des données et soulèvent des inquiétudes relatives à de probables ruptures de série. Cette source est la source principale du Service statistique ministériel de la Fonction publique (SSM FP), en particulier pour les parties emploi et rémunérations du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique (RA). Des efforts de pédagogie et de communication supplémentaires seront nécessaires pour accompagner nos publications statistiques.

En amont de ces travaux d'exploitation statistique, la DSN fait l'objet d'un suivi par la communauté utilisatrice pour améliorer la qualité des informations servies. Les réformes de la gestion des ressources humaines amènent également des besoins d'évolution. La Sous-direction des études, des statistiques et des systèmes d'information (Sdessi) coordonne les études d'impacts sur la chaîne informatique source de la DSN de l'État.

Concernant le RA, le SSM FP a pour objectif de le transformer en publication statistique conformément à la demande de l'Autorité de la statistique publique. Des échanges sont prévus avec les organisations syndicales du Conseil commun de la fonction publique pour préciser les conséquences de ce changement.

Concernant la Base statistique concours, 2024 sera une année d'exploitation de nos enquêtes 2023 et d'élargissement de la comitologie avec la création d'un comité d'exploitation et la diffusion des premières enquêtes au CASD.

Le SSM FP a défini sa feuille de route Qualité à la fin du premier semestre 2023. Compte tenu du fort renouvellement de l'équipe au T3 2023, la mise en œuvre progressive sera lancée en 2024. Des objectifs individuels et collectifs seront fixés à l'ensemble de la SDessi lors de leurs entretiens professionnels.

Enfin, comme en 2023, les projets de réforme dans la fonction publique sont nombreux et importants : en particulier un projet de loi visant l'efficacité de la fonction publique est annoncé pour début 2024. De même, la création d'une section « Fonction publique » au sein de la Cour des comptes a entraîné une très forte augmentation des contrôles. Les sollicitations des sous-directions métier de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ou du Cabinet du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques pourraient obérer les capacités de travail du service.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2024

---

*Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débuteront en 2024, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2024.*

*Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2024 ou qui entreront en production en 2024.*

**Les travaux permanents ne sont pas listés ici.**

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### **Enquête concours et base administrative concours**

L'enquête Concours est une nouvelle enquête annuelle sur internet mise en place pour la première fois en 2023. Elle interroge les candidats aux concours de la fonction publique. L'objectif de cette enquête est notamment de pouvoir étudier les discriminations au sein desdits concours. Cette enquête s'appuie sur la Base administrative concours mise en œuvre à partir de 2020 pour collecter auprès des autorités organisatrices de concours les informations individuelles sur les candidats. Ce dispositif (l'enquête et la base administrative) a été créé par le décret CE n° 2018-114 du 16 février 2018 et doit permettre à terme d'interroger des candidats aux concours des fonctions publiques d'État (FPE) et territoriale (FPT) - à l'exception de certains concours, militaires notamment - et un échantillon de concours pour la fonction publique hospitalière (FPH). Mais à ce jour, les taux de réponse à la base administrative concours (de l'ordre de 40 % dans la FPE) ne permettent pas d'envisager une enquête représentative de l'ensemble des concours. Les premières collectes de l'enquête sont donc sur un champ plus réduit mais qui reste pertinent pour l'analyse.

L'année 2024 sera consacrée aux publications des premiers résultats issus de la collecte 2023 et à la mise à disposition des données. Ces travaux seront intégrés dans le cadre d'un comité d'exploitation. L'enquête 2024 a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique, assorti du caractère obligatoire. Elle interrogera tout au long de l'année les personnes inscrites à un concours d'enseignants du second degré.

Concernant la base administrative concours, il y a clairement un objectif de montée en puissance de ce dispositif après la couverture actuelle quasi complète des ministères financiers et du second degré de l'éducation nationale. D'une part, une réunion interministérielle est organisée chaque automne, et d'autre part, la priorité est mise sur des échanges nourris avec les ministères restants ayant les plus gros volumes de candidats aux concours. Il s'agit des concours des enseignants du premier degré, des gardiens de la paix, des surveillants pénitentiaires et du CNRS, ce qui devrait permettre d'ici 2025 d'atteindre une couverture de 75 % de la FPE. Pour la FPT, la couverture actuelle est de 75 % des concours externes uniquement. Une rencontre au premier semestre avec la Fédération nationale des Centres de Gestion (FNCDG) devrait permettre de planifier la récupération des autres voies (interne, examen professionnel, ...) grâce à leur ouverture d'un portail unique d'inscription aux concours territoriaux. Pour la FPH, la SDessi va travailler avec la Direction générale de l'Offre de soins (DGOS) en 2024 pour, dans un premier temps, réussir à récupérer les données des concours gérés dans AT+ (une solution logicielle du marché répandue dans la fonction publique<sup>6</sup>) et dans un deuxième temps, construire une cartographie des autorités organisatrices de recrutement (AOR) qui permettra dans les années à venir de définir l'échantillon pérenne des concours à collecter.

---

<sup>6</sup> Logiciel permettant tout à la fois la gestion des concours et un transfert automatisé des données nécessaires à la base administrative concours

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

### **Passage de Siasp à la DSN**

Le système d'information sur les agents de la fonction publique (Siasp) permet de connaître les effectifs et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique sur une année civile. Les données alimentant Siasp étaient issues de plusieurs sources différentes (DADS, Fiche de paie de l'État, TGE, etc.). Siasp 2022 est le premier millésime alimenté par la Déclaration sociale nominative (DSN) et produit par l'Insee avec la chaîne de production du secteur privé (Piréné). Siasp 2022 est donc impacté par des changements de source et de chaîne. C'est également l'occasion de remettre à plat, documenter et interroger les choix méthodologiques passés. Ce travail de mise au point et de validation des nouveaux indicateurs Siasp se fait dans le cadre d'un groupe de travail (GT) organisé par l'Insee avec tous les SSM concernés (Drees, DGCL, Depp, S2E). L'année 2024 sera consacrée à définir les indicateurs 2022 robustes pour la diffusion, à identifier les indicateurs fortement impactés par des ruptures des séries et à documenter ces ruptures. Si la diffusion des données 2022 sera plus tardive qu'habituellement, l'objectif à terme est d'aligner le calendrier de production de Siasp sur celui du privé. Pour cela le démarrage de l'expertise de Siasp 2023 devrait être engagé avant l'été 2024.

### **Refonte de l'indice de traitement brut - grille indiciaire (ITB-GI)**

Cet indice est élaboré à partir du système d'information sur les agents des services publics (Siasp). C'est un indice de salaire à structure de qualification constante ; il vise à apprécier les évolutions du traitement brut moyen du trimestre des agents civils (hors contractuels) de la fonction publique de l'État. La structure des emplois utilisée pour le calcul est actualisée chaque année. Le passage de Siasp à la DSN et le passage de SAS à R nécessite de revoir toute la production de l'indice. Une solution alternative sera explorée : l'utilisation des fichiers de paie de la DGFIP. Ces fichiers sont plus rapidement disponibles et plus complets que Siasp, mais ont un défaut de couverture.

## **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

### **Télétravail subi**

La SDessi utilise l'enquête emploi de l'Insee pour construire des indicateurs sur la durée de travail, les absences au travail selon les trois versants de la fonction publique. La possibilité de créer des indicateurs sur le caractère subi ou non du télétravail sera étudiée sur l'enquête 2023.

### **Diversité des agents de la fonction publique**

Il s'agit d'utiliser l'enquête emploi pour étudier la diversité des agents de la fonction publique au regard de celle du secteur privé sur plusieurs critères (le sexe, la structure familiale, l'origine sociale, le niveau de formation, l'origine géographique, etc.).

### **Agents victimes d'agression**

Au premier semestre 2024, la SDessi étudiera la possibilité de produire des indicateurs sur le sujet à partir des enquêtes Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) du SSM Sécurité intérieure (SSMSI).

### **Mode de déplacement pour les trajets domicile-travail des agents de la fonction publique**

Il s'agira pour la SDessi de reproduire les études habituelles sur la thématique avec le Recensement de la population (RP) en resserrant le champ d'analyse aux seuls agents de la fonction publique. Au préalable un travail méthodologique sera fourni pour essayer de distinguer les trois versants de la fonction publique dans le RP.

### **Base de données sociales**

Suite à la parution des textes instaurant une base de données sociales (BDS) annuelle destinée aux membres de chaque comité social d'administration (CSA), la SDessi mène des actions pour accompagner les ministères dans cette collecte et remontées de données. Ces actions portent sur le volet réglementaire (évolutions des textes pour en améliorer l'application réelle), l'appui à la conduite du changement (analyses des difficultés, conseils, publications de guides), la diffusion de bonnes pratiques et solutions, notamment SI. Le tout *via* un dialogue soutenu avec les ministères et le reste de la DGAFP, occasionnellement formalisé sous la forme d'un GT institué en 2021 et encore très actif en 2024.

L'année 2024 verra notamment la parution et le début de la mise en œuvre dans les ministères d'une nouvelle version de l'arrêté de définition des données BDS, fruit du travail en cours d'achèvement avec les ministères, la DGAFP et les organisations syndicales (OS) de la FPE. Les guides et outils l'accompagnant, conçus en parallèle, seront éprouvés par les réalités des producteurs ministériels de BDS et feront probablement l'objet d'une maintenance soutenue pendant l'année.

La transmission des données des BDS ministérielles à la DGAFP va également se poursuivre, dans le cadre restreint d'un quart des indicateurs théoriques pour les données 2022 (travaux début 2024) tel que défini en 2023, et surtout dans celui de la réception de la totalité des données 2023 fin 2024, qui fera l'objet d'une préparation soutenue avec les ministères. Ceci dans l'objectif d'une première fourniture de données exploitables aux acteurs tels que le SSM en interne, le reste de la DGAFP, et les ministères eux-mêmes qui amélioreront d'autant la production de leurs données qu'ils obtiendront un retour à forte valeur ajoutée de la part du SSM.

Plusieurs actions sur des aspects spécifiques seront également menées, tels que la conformité au RGPD des processus BDS ministériels, et surtout l'extinction des enquêtes DGAFP traditionnelles remplaçables par l'exploitation des données BDS (la nouvelle version de l'arrêté a été étudiée pour cela). Toutes seront évaluées en 2024 (comparaison données BDS / enquêtes excel classiques), et l'enquête formation devrait déjà être sous la nouvelle forme dès 2024.

Coté SI, les analyses menées en 2023 ont conclu à l'inopportunité (à moyen terme) d'un outil interministériel BDS généralisé. L'année 2024 sera consacrée à mettre en avant chaque choix technique pertinent des ministères les plus avancés auprès des ministères partageant les mêmes contraintes (types d'organisations, de SIRH, de réticences, etc.) en recherche de solutions. Ceci notamment pour permettre aux ministères de converger et d'envisager des aspects interministériels par la suite.

Enfin, sur l'ensemble de ces aspects très interdépendants, les ministères les plus stratégiques et les moins avancés (MEN, Armées, etc.) feront l'objet d'accompagnements spécifiques.

### **Élections professionnelles**

La DGAFP et la Dinum instruisent la construction d'une solution de vote électronique souveraine de l'État. Au premier trimestre 2024, l'arbitrage va être soumis pour la réalisation d'un POC (proof of concept) afin de permettre une prise d'engagement d'employeurs publics en fin d'année pour leurs élections professionnelles de 2026. La co-direction de projet serait assurée par la SDessi pour le compte de la DGAFP. Cette solution souveraine permettra de produire des statistiques plus détaillées et des résultats plus rapidement des élections professionnelles 2026 dans la FPE.

### **Accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP)**

La SDessi recrute une cheffe de projet MOA pour la construction d'un outil interministériel de gestion des AT-MP (hors aspect financier). Cet outil permettra la remontée de statistiques pour répondre aux exigences du règlement européen Statistiques européennes sur les accidents du travail (SEAT, datant de 2001) qui impose aux États membres de transmettre « une fois par an » et « au plus tard dix-huit mois après la fin de l'année de référence » à la commission européenne (Eurostat) « les micro-données sur les personnes qui ont eu un accident au cours de leur activité professionnelle pendant la période de référence ainsi que les métadonnées afférentes ». En 2024 seront préparés les dossiers de financements du projet et le lancement de l'appel d'offre, pour un démarrage des développements en 2025.

#### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

Sans objet

#### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

Sans objet

## **2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2024**

---

Sans objet

**- URSSAF**  
**Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations**  
**familiales -**  
**-Caisse nationale -**

## **0. Orientations pour 2024**

---

L'Urssaf Caisse nationale pilote et anime le réseau des Urssaf pour assurer le recouvrement et la gestion des cotisations et contributions sociales ainsi que l'accompagnement de près de 10 millions de cotisants. A partir des données de gestion du recouvrement, l'Urssaf dispose de différentes sources de données qui sont mobilisées à des fins statistiques. Elle produit des séries trimestrielles d'effectifs salariés employés par les entreprises affiliées au régime général, mesure la masse salariale ainsi que les montants des exonérations. Elle produit également des statistiques conjoncturelles sur l'emploi salarié des particuliers employeurs et sur les embauches de salariés. Avec l'intégration du régime social des indépendants (RSI) en 2020, un observatoire statistique des travailleurs indépendants a été créé. Il assure une continuité dans la connaissance des travailleurs indépendants et de leur protection sociale, de manière structurelle et conjoncturelle. L'Urssaf produit chaque année des estimations du manque à gagner en matière de cotisations et contributions sociales dans le cadre de l'observatoire du travail dissimulé porté par le Haut Conseil pour le financement de la protection sociale (HCFiPS). Les travaux d'appui aux métiers du recouvrement et du contrôle contribuent à la qualité des données déclaratives de la déclaration sociale nominative (DSN) et à l'expertise du réseau des statisticiens de l'Urssaf sur la DSN.

L'Urssaf est très attachée à la dimension statistique publique de son activité. Ses séries nationales d'effectifs salariés et de masse salariale ainsi que celles d'embauches sont labellisées par l'Autorité de la Statistique Publique. Une publication conjointe Urssaf/Dares/Insee d'estimations trimestrielles d'emploi a lieu depuis 2017.

D'autres séries statistiques ont également la qualité de statistiques publiques à visée d'information générale :

- indemnisation du chômage partiel ;
- masse salariale mensuelle ;
- exonérations de charges sociales ;
- taux d'impayés (hors taxations d'office) des entreprises de 10 salariés ou plus ;
- nombre de redressements judiciaires, de liquidations judiciaires, de sauvegardes ;
- particuliers employeurs : nombre en fin de trimestre, volume horaire déclaré, masse salariale nette déclarée ;
- auto-entrepreneurs : nombre et chiffre d'affaires.

Ces informations statistiques diffusées dans le cadre des publications « Stat'Ur » ou « baromètre mensuel » font également l'objet de mises à dispositions de jeux « open data » sur le site open.urssaf, dont certains sont accompagnés de datavisualisations.

Des sources statistiques très détaillées sont en outre mises à disposition via le centre d'accès sécurisé aux données (CASD). Les plus utilisées sont : Jeunes Entreprises Innovantes ; Bordereau Récapitulatif de Cotisations ; Déclaration préalable à l'embauche ; Reports Covid – régime général et travailleurs indépendants.

En 2024, les analyses statistiques continueront d'être enrichies par des informations portant sur les caractéristiques individuelles des salariés dès lors que leur qualité le permet, notamment en vue de l'amélioration de la connaissance de la dynamique des différentes assiettes de cotisations et des dispositifs d'exonération et de leur prévision. Les estimations trimestrielles d'emploi, produites en collaboration avec l'Insee de la Dares, seront déclinées par sexe, par tranche d'âge et par type de contrat. La construction du système d'information sur les travailleurs indépendants continuera avec l'enrichissement avec les données des branches retraite, famille et maladie. Un suivi conjoncturel des travailleurs indépendants et de leur protection sociale sera mis en place en lien avec l'Insee.

## **1. Travaux nouveaux et projets pour 2024**

---

### **1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

Un échantillon de micro-entrepreneurs a fait l'objet d'une enquête fin 2023 sur leurs caractéristiques (formation, foyer, autres activités), leur parcours professionnel, leurs perspectives et leur connaissance de la couverture sociale qui leur est offerte. L'enquête sera complétée par une quinzaine d'entretiens (de type monographies). Et les résultats seront analysés en 2024.

### **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

Des développements informatiques pour utiliser la DSN via des technologies « big data » seront poursuivis pour améliorer la fiabilité des statistiques produites, notamment en tenant compte des déclarations rectificatives des entreprises. Ces développements vont diminuer largement les temps de traitements nécessaires aux analyses statistiques sur la DSN et ainsi favoriser l'enrichissement par des informations portant sur les caractéristiques individuelles des salariés dès lors que leur qualité le permet (suivi des effectifs salariés et des rémunérations par nature de contrat (CDI, CDD, alternance, emploi saisonnier...), sexe, âge, qualification, tranche de salaire, dispositif d'exonération, etc.).

La construction du système d'information sur les travailleurs indépendants va continuer avec les échanges avec les branches famille et maladie pour un enrichissement de l'entrepôt. Un suivi conjoncturel des travailleurs indépendants et de leur protection sociale a été mis en place en lien avec l'Insee et devrait aboutir à une publication courant 2024. Ce suivi comporte de nouveaux indicateurs d'ordre démographique (estimations trimestrielles d'évolution des effectifs de travailleurs indépendants via le nombre de comptes de cotisants estimés, évolutions en glissement annuel et glissement trimestriel, en lien avec l'Insee, avec correction des variations saisonnières ; suivi des cotisations liquidées, des restes à recouvrer, des débiteurs et des délais de paiement et suivi des prestations versées, en particulier des aides financières).

Un recueil statistique sur les artistes auteurs sera mis en place en 2024.

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

Les estimations trimestrielles d'emploi coproduites avec l'Insee et la Dares vont être enrichies de déclinaisons par sexe, par tranche d'âge et par type de contrat. Ces nouvelles statistiques devraient être diffusées chaque trimestre à partir de la publication du 31 mai 2024 concernant l'emploi du premier trimestre 2024.

Une analyse sur la qualité de la DSN à Mayotte sera menée pour étudier la faisabilité de la couverture de Mayotte dans les estimations trimestrielles d'emploi.

Une étude sur le lien entre intention d'embauche et embauche effective sera menée en croisant les données des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) et de la DSN.

Les travaux sur l'identification des travailleurs indépendants en situation de fragilité seront poursuivis afin d'approfondir la connaissance de cette population. Une étude a été lancée en 2023. Une prochaine étape est de compléter la base de données d'information caractérisant la fragilité médicale (invalidité, arrêts maladie de longue durée) ou financière (bénéfice de la prime d'activité ou du RSA) issues de partenariats avec les branches maladie et famille. L'étude nationale aura probablement des déclinaisons régionales en lien avec dans des Urssaf partenaires du projet.

Une étude sur les trajectoires professionnelles des travailleurs indépendants sera initiée.

Le dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt pour les particuliers employeurs a été généralisé début 2022. Les travaux sur l'impact de ce dispositif seront poursuivis. Ils viseront notamment à analyser l'effet sur l'emploi direct.

### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**